

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE RIVIERE GAVE DE PAU du 23 avril 2009</p>
--

L'assemblée générale du Comité de Rivière Gave de Pau a eu lieu le 23 avril dernier à Argelès-Gazost afin d'informer, comme tous les ans, les différents acteurs de l'eau sur l'état d'avancement du Contrat de Rivière Gave de Pau.

Cette assemblée présidée par Georges AZAVANT, conseiller général du Canton d'Argelès-Gazost, et animée par Melle DUROT, regroupait l'ensemble des acteurs liés à l'eau : les élus, les socioprofessionnels, les administrations et les associatifs soit 150 personnes invitées et 45 personnes présentes. Tous les ans, cette réunion a pour objectif de rendre compte de l'intérêt des actions menées et de recueillir les remarques des personnes présentes.

Cette année, l'ordre du jour a été un peu différent car le Comité de Rivière devait donner son avis sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Programme de Mesures (PDM) du bassin Adour-Garonne 2010-2015.

Principaux points abordés lors de ce comité :

M. Georges AZAVANT, Président du Comité de Rivière, a accueilli les participants et, après avoir présenté l'ordre du jour, a donné la parole aux différents intervenants.

Présentation des projets de SDAGE et de PDM du bassin Adour-Garonne 2010-2015

Marc CHEDEVILLE, MISE (Mission Inter-Services de l'Eau) à la DDEA

La DCE (Directive Cadre Européenne sur l'Eau) d'octobre 2000 introduit une nouvelle obligation pour les 27 pays européens : atteindre le bon état écologique et chimique des eaux en 2015. Elle se décline en droit français dans les lois du 21 avril 2004 et du 30 décembre 2006 (nouvelle Loi sur l'Eau LEMA) et dans le Grenelle de l'Environnement.

Le SDAGE est un document d'orientations stratégiques 2010 - 2015 pour les milieux aquatiques superficiels et pour les eaux souterraines. Le SDAGE actuel a été validé en 1996 et s'applique jusqu'au 31/12/2009.

Le PDM est un programme d'actions concrètes pour atteindre les objectifs du SDAGE.

Une eau en **Bon Etat** permet le maintien de la vie humaine, animale et végétale. Elle ne contient pas de produits toxiques. Elle est disponible en quantité suffisante pour tous.

Le projet de SDAGE 2010-2015 sur le bassin Adour-Garonne se décline selon 6 orientations fondamentales, pour atteindre les objectifs de la DCE :

- A- Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- B- Réduire l'impact des activités de l'homme sur les milieux aquatiques
- C- Gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- D- Une eau de qualité pour assurer activités et usages
- E- Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- F- Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

Le SDAGE est un document de planification au niveau du bassin qui a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Les acteurs publics (Etat, collectivités, établissements publics qui constituent l'administration dans le domaine de l'eau) doivent assurer la cohérence entre leurs décisions et les éléments pertinents du SDAGE.

La DCE fixe une obligation de résultat, ainsi le SDAGE s'est fixé les objectifs suivants :

- Objectif de non détérioration,
- 60% des masses d'eau du bassin en bon état en 2015, 88% en 2021 et 100% en 2027,
- Réduction d'ici 2015 entre 10% à 50% des rejets pour 119 substances toxiques,
- Protection renforcée des 60 captages d'eau potable stratégiques du bassin,
- Préservation des milieux aquatiques de grand intérêt écologique : zones humides, migrateurs, réservoirs biologiques et cours d'eau remarquables,
- Rétablissement durable de l'équilibre quantitatif en eau dans les rivières et les nappes : respect des débits d'objectif d'étiage tenant compte des équilibres écologiques.

Zoom sur le bassin du Gave de Pau amont (état des lieux 2006 et objectifs fixés)

Laurence DUROT, Animatrice du Contrat de Rivière, SMDRA

Sur le **bassin de l'Adour**, sur 445 Masses d'Eau (ME), 247 sont en Très Bon Etat (TBE) ou en Bon Etat (BE), soit 55 % des ME. L'objectif fixé pour 2015 est d'atteindre le TBE et/ou le BE pour 295 ME, soit 66 % des ME.

Sur le **bassin du Gave de Pau Amont** (65) nous avons 45 ME de surface, 1 ME souterraine et 1 ME « plans d'eau » (lac de Migouélou >50 ha).

35 ME de surface sur 45 sont en BE et/ou en TBE soit 78 % des ME. L'objectif 2015 est de maintenir et d'atteindre le TBE et/ou le BE pour 43 ME sur 45, soit 96 % des ME.

La ME souterraine et la ME « Plans d'eau » sont en Bon Etat avec un objectif de maintien du BE en 2015.

Proposition d'avis du Comité de Rivière sur les projets de SDAGE et de Programme de Mesures 2010-2015 (avis à remettre avant le 11 mai 2009), Laurence DUROT, Animatrice du Contrat de Rivière, SMDRA

Une proposition d'avis précise a été distribuée en séance aux membres du Comité de Rivière. L'assemblée a donc été invitée à débattre sur cet avis et les membres du Comité de Rivière pouvaient transmettre leurs remarques au SMDRA jusqu'au 7 mai 2009.

☛ **Voir ci-joint l'avis du Comité de Rivière définitif transmis à l'Agence de l'Eau amendé des remarques formulées en réunion et envoyées au SMDRA avant le 7 mai.**

Etat d'avancement de l'avenant 2008-2010 au Contrat de Rivière Gave de Pau :

* Le **programme d'animation territoriale 2009 - 2010 pour la mise en place d'un outil de gestion intégrée de l'eau sur le bassin des Gaves** a été présenté par Audrey FONTAINE embauchée par le SMDRA en début d'année 2009 pour assurer cette mission.

* Georges AZAVANT a présenté l'état d'avancement de l'étude de **création d'une plateforme de compostage pour la valorisation des boues des stations d'épuration du bassin**. Le but de cette étude est d'être un outil d'aide à la décision pour les élus afin de retenir la meilleure solution pour le traitement des boues en sortie de station d'épuration par la mise en place d'une filière de compostage. Une étude complémentaire a été lancée au mois de juin et les conclusions définitives de l'étude devraient être présentées aux élus début juillet 2009.

* Laurence DUROT a présenté le **bilan d'activités 2008 des brigades vertes du Contrat de Rivière** ainsi que les travaux programmés en 2009. Les techniciens de rivière (Michael SANSAS : Brigades Vertes du SIVOM Lourdes-Est et CC Val d'Azun, Rémi DUMONT : Brigade verte du Canton d'Argelès-Gazost - SYMIHL et Pierre PALASSET : Brigade Verte du Pays Toy – CSVB) et leurs agents ont, encore cette année, réalisé un travail considérable d'entretien et de réhabilitation des cours d'eau de notre bassin.